

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.113

*L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

20 NOVEMBRE 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

20 NOVEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

**ETAIENT ABSENTS** : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : RENOUELEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE ROYAN

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Conseil Portuaire institué dans le Port de ROYAN a été renouvelé, pour une période de cinq ans, par arrêté du 15 Janvier 1996 et arrivera donc prochainement à expiration.

Afin de soumettre à la signature de Monsieur le Président du Conseil Général, l'arrêté de renouvellement de ce Conseil, pour une période cinq ans, il est proposé à l'Assemblée de désigner, conformément à l'article R 621-2 du Code des Ports Maritimes, deux représentants du Conseil Municipal de ROYAN (Commune territoriale du Port) au sein du Conseil Portuaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur,  
VU l'article R 621-2 du Code des Ports Maritimes,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner en tant que représentants du Conseil Municipal, les membres suivants, choisis en son sein :

. Membres titulaires :

- M. CHABANEAU
- M. GERMA

. Membres suppléants :

- M. BOISNARD
- M. DINDINAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 novembre 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS